

Marsais Infos

Journal d'information de la Commune de Marsais - Fin 2020

Mot du Maire

Chères Marsaisiennes, chers Marsaisiens, lors de notre élection, le Pays traversait pour la première fois cette crise sanitaire et à nouveau, nous sommes impactés par la Covid 19.

Cette situation inédite nous a empêchés jusqu'ici, d'aller à la rencontre des habitants de Marsais, ce que je regrette personnellement. Une partie d'entre nous connaît pour seuls inconvénients, le port du masque et le respect des règles sanitaires mais, pour une grande majorité, cela est plus délicat et anxiogène.

Durant ce nouveau confinement, l'interdiction des rassemblements collectifs, la fermeture de nos salles communales et l'annulation des événements festifs et familiaux nous empêchent de poursuivre le tissage des liens sociaux. Mes pensées vont aux soignants et autres professionnels indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité des concitoyens. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan personnel et professionnel par une situation économique difficile, craignant pour leurs emplois ou pour leurs salaires. Nous devons être solidaires dans ces moments ardues et rester confiants dans l'avenir, en continuant, dans la mesure du possible, à fréquenter les commerces locaux et à collaborer avec nos artisans.

Les collectivités locales ont également un rôle essentiel dans cette continuité d'activité, elles sont invitées par le Gouvernement à maintenir leurs projets et leurs investissements.

La Commune de Marsais s'efforce de le faire, en poursuivant ses projets, pour ne citer que ceux de : l'assainissement, le pôle médical, l'opération AgriLocal17, la pérennisation de la sécurité routière, la création d'aires de jeux pour enfants, l'amélioration du quotidien de nos habitants, ainsi que l'embellissement de la Commune...

Le tissu associatif est également touché par cette crise sanitaire, les événements et manifestations organisés en temps normal, sont reportés ou annulés. La cérémonie du 11 Novembre a eu lieu à huis clos, nous tenions à assurer ce devoir de mémoire tellement important pour les futures générations.

Les services de la Mairie continuent en ce temps de confinement, à contacter les plus anciens et s'assurer de leur bien-être et de recenser leurs besoins.

Le Noël des enfants sera un peu modifié... en accord avec le Père Noël, les Elus distribueront des ballotins aux élèves de l'école, bien sûr ça ne remplacera pas sa venue, mais nous accomplirons au mieux la mission qu'il nous a confié.

Je voudrais finir en remerciant chaleureusement tous les employés de la Commune pour leur investissement et la qualité de leur travail pendant cette année si particulière.

Je suis convaincu que tous ensemble, par nos efforts individuels et collectifs, nous sortirons de cette crise plus forts, gardons une part d'espoir pour les fêtes de fin d'année et souhaitons une année 2021 plus sereine.

Continuez d'être prudents, prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,
Steve GABET



AGENTS RÉCEMMENT ARRIVÉS À LA MAIRIE :

Judicaël Guédon, à l'accueil de la Mairie, depuis septembre.
Adeline Rousseau, à l'école et à l'Agence Postale, depuis octobre.

Nous leurs souhaitons, la bienvenue parmi nous.



HISTOIRE SACRÉE - NOVEMBRE 1918

Le 11 novembre 1918 à 5h15, nous sommes à «4 ans, 3 mois et 12 jours» de guerre quand l'Allemagne et les pays de la Triple Entente se retrouvent dans un wagon, dans la forêt de Compiègne proche de la gare de Rethondes, pour signer l'accord d'Armistice mettant fin aux hostilités de la Première Guerre Mondiale et ça...c'est une histoire sacrée.

Cette année et conformément aux mesures sanitaires en vigueur, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint composé du Maire et de ses Adjointes.

RAPPEL :

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Pour pouvoir voter, plusieurs conditions sont requises :

- Être de nationalité française ou être citoyen de l'Union Européenne.
- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin.
- Jouir de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les ressortissants de l'Union Européenne),
- Être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote dans lequel il se présente.

Comment savoir si l'on est inscrit sur les listes électorales ? Pour cela, rendez vous sur demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections » ou directement sur [\[public.fr\]\(https://public.fr\). Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit, ainsi que vos informations personnelles. Vous obtenez alors la confirmation de votre inscription dans cette commune.](https://service-</p>
</div>
<div data-bbox=)

L'électeur, a la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales les années d'élection. Avant, la date limite de dépôt d'une demande d'inscription était fixée au 31 décembre. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les citoyens ont jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin pour effectuer une demande d'inscription en Mairie.

Les prochaines élections Régionales et Départementales sont prévues durant le premier semestre 2021. Les Conseillers Régionaux sont élus dans le cadre de la Région, les Conseillers Départementaux sont élus dans le cadre du Canton. Alors... pour pouvoir participer à ce prochain scrutin, **pensez à vous inscrire !!**



LE BRUIT

La pollution sonore fait l'objet d'une préoccupation croissante et ses impacts sanitaires sont aujourd'hui démontrés. Pour établir des limites de bruit acceptables, il faut tout d'abord déterminer les niveaux, ce qui n'est pas chose aisée étant donné que le bruit est une notion partiellement subjective.

Que dit la Loi à propos du bruit ? Le principe est clair : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu privé ou public. Depuis 1982, le Conseil National du Bruit (CNB) formule des propositions visant à optimiser l'évaluation du bruit dans l'environnement afin d'améliorer la qualité de l'environnement sonore de nos concitoyens.

Il s'agit notamment, de tenir compte des attentes croissantes exprimées par les riverains et de voir leur gêne, liée au nombre et aux caractéristiques des « pics de bruit », mieux prise en considération.

D'après le conseil émis par le CNB en 2019 les créneaux « moins gênants » sont ceux de 9h à 12h de 13h30 à 19h30 en semaine, de 9h à 12h - 15h à 19h le Samedi et de 10h à 12h le Dimanche et jours fériés .

En cas de mésentente entre riverains due à des situations où le bruit peut gêner l'un ou l'autre... La meilleure solution est le dialogue avec son voisin, le prévenir lors de travaux, des fêtes en famille ou autre occasion, ainsi, vous éviterez toute problématique.

RENTREE SCOLAIRE,

Cette nouvelle rentrée scolaire était pleine de bouleversements avec la mise en place des règles sanitaires et du protocole d'hygiène renforcé dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

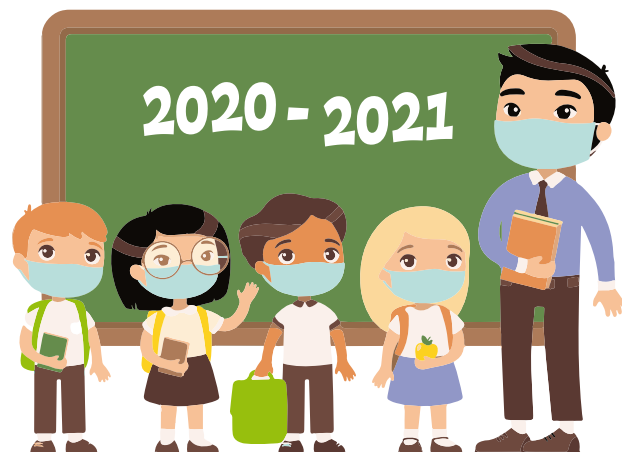
Ces nouvelles conditions sanitaires ne nous empêchent pas de souhaiter avec un grand plaisir, la bienvenue à notre nouvelle Directrice, Madame Florine Jammes-Lafenêtre (CM1-CM2) ainsi qu'à Monsieur Dimitri Thurston (CE1-CE2), le nouveau maître.

Nous vous confions nos enfants, vous assurez leur éducation, vous leur transmettez le savoir et vous les aidez à construire leur vie d'adulte, pour cela nous vous remercions.

Vous avez avec vous une équipe d'agents qui fait un travail admirable au sein de l'école, vous pourrez compter également sur la collaboration

et l'appui de l'équipe d'Élus ainsi que celle des agents de la Commune, durant cette année scolaire qui sera sans doute productive, malgré les conditions si particulières.

Excellente année scolaire à vous, aux enseignants et au personnel communal qui travaille avec vous.





SOUTIEN À PROJETS PROPOSÉS PAR LES JEUNES MARSAISIS

Parce qu'ils sont les adultes de demain, les jeunes sont la clé d'un avenir durable.

La Commune de Marsais soutient les projets des jeunes marsaisiens à partir de 13 ans, dans une expérience sociale, culturelle ou tout autre...

Ces projets peuvent avoir pour thèmes les domaines les plus variés tels que : La culture, le sport, l'animation destinée à la jeunesse, les manifestations diverses, le bricolage, etc...

La Commune porte l'idée permanente d'y insérer et de conjuguer dans ces projets, un caractère social, solidaire, de citoyenneté et de protection de l'environnement.

Ces idées ou projets peuvent se traduire sous différentes formes ; de nature technique (maquette, mécanique) de nature événementielle...

L'accompagnement et le soutien proposés par la Commune peuvent être matériels, de conseil et/ou d'orientation.

Toutes les idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à venir nous voir pour nous en faire part.

CHANTIER PARTICIPATIF

Le conseil municipal a organisé un chantier participatif au village de La Chaussée à suite de l'effondrement partiel d'un muret situé sur la parcelle communale. Ce chantier s'est déroulé en deux phases, le samedi 29 août et le samedi 10 octobre dernier, au cours desquelles le muret a été débarrassé de son enduit au ciment qui l'empêchait de respirer puis reconstruit avec des moellons de calcaire et du mortier de chaux.

Le parement ouest dont de nombreuses pierres étaient gelées a été enduit à pierre vues au mortier de chaux afin de lui redonner sa solidité et un aspect plus esthétique. Ces deux journées ont été l'occasion de rencontrer les habitants de La Chaussée et d'échanger des idées pour améliorer le cadre de vie dans le village.



Avant



Pendant

STATION D'ASSAINISSEMENT

Les travaux de construction de la station d'assainissement sont en cours, ils sont menés par l'entreprise DUBREUIHL.

La mise en place de l'étanchéité est terminée, place désormais à la réalisation des couches filtrantes.

Les travaux d'assainissement menés par l'entreprise COLAS sont en cours d'achèvement. Les réfections définitives de la voirie seront réalisées après validation des différents essais (compactage, étanchéité, inspections caméra). Le poste de relevage, situé rue du Petit Boisse a été posé, reste à réaliser son raccordement au réseau électrique.

Nous vous prions de nous excuser pour les désagréments occasionnés.



Ce fut également l'occasion de partager un moment avec toutes les personnes venues donner un coup de main autour d'un pique-nique partagé et d'un goûter offert par la municipalité. Un atelier plantation a contribué à l'embellissement de cette petite parcelle située au cœur du village. Une troisième phase sera nécessaire pour poser la couverture de tuiles qui protégera définitivement ce muret des intempéries.

Elle sera réalisée dans les prochains mois, la date sera annoncée par affichage municipal.



LOCATIONS : Salles des Fêtes

Associations (Communales et hors Commune)	De septembre à juin		De juillet à août	
	Semaine (du lundi au jeudi)	Week-end	Semaine (du lundi au jeudi)	Week-end
Chartreuse et cuisine	150	200	225	300
Persane	50	80	80	X
Complexe (Chartreuse, cuisine et Persane)	200	250	305	360
Forfait dépassement Électricité/Chauffage 400 Kw/h	50			

Particuliers	Habitants Commune		Habitants hors Commune	
	Semaine (du lundi au jeudi)	Week-end	Semaine (du lundi au jeudi)	Week-end
Chartreuse et cuisine (290 m ² - 280 personnes)	225	300	300	420
Persane (100 m ² - 100 personnes)	80	130 (sauf juillet et août)	130	180 (sauf juillet et août)
Complexe entier (Chartreuse, cuisine et Persane)	305	360	430	500
Marronniers (45 m ² - 45 personnes)	50	80	100	150
Forfait dépassement Électricité/Chauffage 400 Kw/h	50			

Un grand Merci !

Nous tenons à remercier Madame Eisenbeth, habitante de la Commune, pour la qualité du travail et l'investissement dont elle a fait preuve dans la réalisation de la magnifique encre de chine pastellisée représentant les locaux de notre Mairie. Madame Eisenbeth a eu l'amabilité d'en faire gracieusement don à la Commune.

Par Délibération du 22 juillet 2020, cette œuvre devient, l'identité graphique de Marsais sur tous les supports de communication.



QU'EST-CE QUE L'UPEM (UNION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MARSAIS) ?

C'est une association à but non lucratif, tenue par des parents d'élèves de l'école, et soutenue par les enseignants, la Mairie et toutes les bonnes volontés de la Commune de Marsais !

Quel est son fonctionnement ?

Tous les parents qui le souhaitent peuvent faire partie du "bureau" (secrétaire, (vice) président-e, (vice) trésorier-e) ou être seulement bénévoles. Ils se réunissent, s'entretiennent avec l'équipe pédagogique de l'école, la Mairie et envisagent des manifestations, organisent des actions tout au long de l'année afin de récolter des fonds.

Quel type d'actions mène-t-elle ?

Différentes actions ont, déjà, été menées ces dernières années : Marché de Noël, Carnaval, vente de fleurs, de sapins, des chocolats, le Loto, des repas à thème... d'autres idées peuvent être proposées, toutes les idées (réalisables !) sont les bienvenues !

Pour quoi ?

Les fonds récoltés permettent l'achat de nouveaux équipements, du matériel, des jeux, de renouveler les livres, de faire des sorties scolaires sans participation financière de la part des parents.

À ce jour, le bureau est composé de cinq membres, sans compter tous les parents bénévoles qui répondent présent en cas de besoin et sans qui rien ne se ferait !

Cinq parents dans le bureau c'est bien, plus... ce serait mieux ! Nous travaillons quasiment tous, chacun d'entre nous a une vie, des enfants, un quotidien à gérer...notre temps est compté, mais cette petite association a le mérite d'exister et nous n'envisageons pas l'école sans elle! C'est très agréable de se retrouver, de se réunir autour d'un café, de pouvoir échanger avec l'équipe pédagogique de l'école, de réfléchir chaque année à des nouveaux projets (qui dit nouveaux parents, dit nouvelles idées, et ça, c'est chouette), de penser au bonheur des enfants, les nôtres, les vôtres, ceux à venir...c'est pour cela et uniquement pour cela que nous nous engageons !

Alors, si vous voulez faire partie de cette belle aventure et que vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter par mail à upemdemarsais@gmail.com.

A très bientôt !
L'équipe de l'UPEM

PÈRE NOËL :

Nous sommes tous conscients que les manifestations et fêtes de fin d'année seront bouleversées à cause de la crise sanitaire, en conséquence la Mairie s'est vue contrainte d'annuler le spectacle de fin d'année consacré aux élèves de l'école.

Nous avons contacté le Père Noël et il ne pourra pas venir, non plus... il télé-travaille au Pôle Nord ! Par contre, il va nous faire déposer un petit cadeau pour chaque élève de l'école de Marsais, nous endosserons le rôle des lutins et nous le distribuerons la veille des vacances de Noël aux portes de l'école. Afin que le Père Noël sache ce que vous lui commandez et pour assurer la distribution des cadeaux de Noël... vous pouvez toujours lui envoyer une petite lettre !!!



Z'AVEZ PAS VU MIRZA ?????

Vous les aimez, vous les chouchoutez, mais une fugue, un moment d'inattention et...les voilà sauvés !!!

Lorsqu'un riverain signale à la Mairie qu'un chien erre dans la commune, les deux piégeurs agréés de l'ACCA sont chargés de le récupérer au plus vite afin qu'il ne se fasse renverser ou qu'il ne cause un accident.

Si nous ne connaissons pas le propriétaire, le chien est amené à l'ASPAC de Châtelailon, qui pourra lire la puce (si l'animal en est doté) et appeler le propriétaire pour qu'il vienne le chercher. Des frais sont à prévoir.

De ce fait, nous souhaitons proposer à tous les propriétaires qui le souhaitent, de bien vouloir fournir à la Mairie : le nom, la race, une photo de leur animal et leurs coordonnées, afin qu'ils puissent être contactés immédiatement et éviter ainsi, les frais éventuels d'une mise à l'ASPAC.



Fromager charentais

Ingédients : 250g de farine, 125g de beurre, 6 oeufs et 1 jaune, 250g de sucre, 2 fromages de chèvre frais, 2 sachets de sucre vanillé, sel.

Disposer la farine en puits et incorporer le beurre ramolli, un jaune d'oeuf, une cuillère d'eau froide et une pincée de sel. Pétrir en ajoutant de l'eau si nécessaire, puis laisser reposer cette pâtebrisée 3h au frais.

Étaler dans un moule à tarte beurré de 28/30cm. Battre 6 jaunes d'oeufs au fouet, puis ajouter le sucre en poudre, les fromages et le sucre vanillé.

Battre les blancs d'oeufs en neige et incorporer délicatement.

Verser cette préparation sur la pâte. Cuire à four moyen (thermostat 7) pendant 35 à 40 minutes.



Bonne dégustation !

À VOS CISAILLES !!

ENTRETIEN DES HAIES



Les quelques mois qui se sont écoulés ont été très profitables à nos végétaux. Les arbres et les haies ont bien poussé et permettent d'embellir notre Commune. Toutefois, il faut aujourd'hui s'armer de nos outils pour remédier à une expansion débordante et parfois gênante, on peut constater qu'à plusieurs endroits des végétaux empiètent soit chez vos voisins soit sur l'espace public. Il est donc temps de procéder à leur taille. Merci pour votre compréhension et bon travail !



Toute l'équipe municipale vous souhaite
de *Bonnes Fêtes de Fin d'Année*

NOS COMMERCES

La Boulangerie des Délices : 05.46.42.66.85

La Pharmacie de Marsais : 05.46.51.00.10

LB Réception, Traiteur, événementiel : 06.82.34.39.54

La Pin-up Givrée, Fabrication de sirop et glaces au lait de chèvre : 06.31.08.73.35

Nuccio Presto, Livraison de pizzas à domicile : 06.85.92.07.50

Pizzas Nino, Camion le mardi soir, parking de la Mairie : 06.82.34.77.91

L'Épicerie de St Mard, Camion lundi matin et vendredi matin : 05.46.35.60.71

Si par mégarde, nous vous avons oublié, nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie, nous corrigerons cet oubli lors de la prochaine publication.



LISTE DES ASSOCIATIONS DE MARSAIS

UPEM (Association de parents d'élèves) : upemdemarsais@gmail.com

ACCA (Association de chasse)

Les Enchant'coeur (Chant) : contact@lesenchantcoeur.org

L'Espérance de Boisse (Fanfare)

FCM (Club de football) : xavier.marechal@orange.fr

Foyer Rural (Activités diverses) : maroleau.roland@free.fr



Horaires

AGENCE POSTALE : Lundi au Vendredi : 9h30 à 12h30

MAIRIE : Lundi : 9h à 12h /Après-midi sur RDV 14h à 16h30

Mardi : Fermée au public

Mercredi : 9h à 12h /Après-midi sur RDV 14h à 16h30

Judi : 9h à 12h / Fermée au public l'après-midi

Vendredi : 9h à 12h /Après-midi sur RDV 14h à 16h30

Les horaires de l'après-midi sont uniquement sur RDV et réservés à la réception et au traitement des dossiers d'Urbanisme, d'État Civil, dossiers scolaires...

Numéros utiles

École : 05 46 30 41 91 / **Cantine** : 05 46 56 90 25

Commune de
Marsais

1, Grand' Rue - 17700 Marsais - 05 46 51 00 45
accueil@marsais.fr - mairie@marsais.fr - mair@marsais.fr



Mairie de MARSAIS (17700)